

Préserver notre patrimoine Terre
UNCCD
10 ans de progrès

Préserver notre patrimoine Terre

UNCCD

10 ans de progrès

Table des matières

Préserver un patrimoine mondial commun Page 6

Eradiquer la pauvreté: vers un équilibre global fondé sur l'équité Page 7

Prévenir et résoudre les conflits liés à l'utilisation des sols Page 8

Atténuer la dynamique des migrations forcées: libre circulation et « droit de rester » Page 8

Conserver les sols en tant que patrimoine commun de l'humanité Page 9

Répondre à l'action humanitaire Page 9

Promouvoir la gestion démocratique des ressources naturelles Page 10

Créer des synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement Page 10

Le Fonds pour l'Environnement Mondial: assurer le financement à long terme de l'UNCCD Page 10

Promouvoir le mandat de la Convention, diffuser son potentiel Page 11

Gagner du terrain: la Convention à l'œuvre Page 12

Penser globalement, agir localement Page 13

Répondre en deçà et au-delà de ses frontières: l'expérience italienne Page 14

Diversifier le processus de l'UNCCD Page 15

Définir le processus: le rôle du secrétariat de l'UNCCD Page 16

Le Mécanisme Mondial: une approche innovante en matière de mobilisation de ressources Page 16

L'Etat hôte: le soutien de l'Allemagne au processus de l'UNCCD Page 17

Les Etats Parties à l'UNCCD Page 18-19

La désertification dans le monde Page 18-19

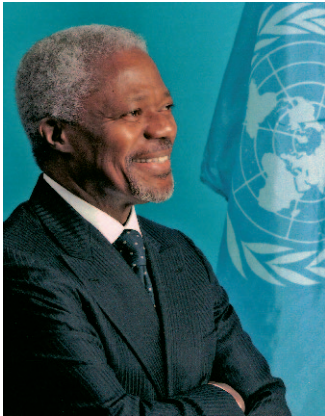
Publication du 10ième anniversaire
de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification joue un rôle essentiel dans les activités entreprises à l'échelle planétaire pour éliminer la pauvreté, assurer un développement durable et atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. Il s'agit du seul instrument juridiquement contraignant, reconnu sur le plan international, qui aborde le problème de la dégradation des sols dans les zones rurales arides. La Convention, à laquelle ont souscrit 191 parties, a une vocation résolument universelle. Par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant que mécanisme de financement, elle est en mesure d'affecter des ressources ô combien nécessaires, à des projets de lutte contre la désertification, surtout en Afrique.

Les risques qu'entraîne la désertification sont considérables et manifestes. Elle entame la fertilité des sols dans le monde entier, produisant des pertes de productivité qui peuvent aller jusqu'à 50 pour cent dans certaines régions. Elle contribue à l'insécurité alimentaire, à la faim et à la pauvreté et peut susciter des tensions sociales, économiques et politiques, elles-mêmes sources de conflits, d'appauvrissement et de dégradation des sols. D'après les estimations actuelles, les moyens d'existence de plus d'un milliard de personnes sont menacés par la désertification et par conséquent, 135 millions de personnes risquent de devoir abandonner leurs terres. Les pauvres des régions rurales sont particulièrement vulnérables, surtout dans le monde en développement. Consciente qu'il faut d'urgence s'attaquer aux vastes ramifications du problème, l'Assemblée Générale a décidé que 2006 serait l'Année internationale des déserts et de la désertification.

En ce dixième anniversaire de l'adoption de la Convention, je félicite l'ensemble des parties prenantes pour ce qu'elles ont accompli jusqu'ici et les encourage à confirmer et à affermir encore leur engagement. Je compte bien continuer à coopérer avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organisations internationales et d'autres afin d'appeler l'attention sur cette question cruciale et de veiller à ce que chaque jour, quelque chose soit fait pour renverser la tendance de la désertification et mettre notre planète sur la voie d'un développement plus sûr et plus durable.

Kofi Annan
Secrétaire général des Nations Unies



A une époque où le réchauffement climatique aggrave le problème de la sécheresse et de la désertification pour le milliard de personnes qui peuplent les régions arides et semi-arides de la planète, deux mots résument bien la situation: gravité et urgence. C'est pourquoi, il est heureux que lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, la communauté internationale ait décidé de prêter une attention particulière à la problématique de la désertification et se soit dotée d'un instrument spécifique pour l'appréhender de manière appropriée. Depuis le début de son élaboration et jusqu'à aujourd'hui, la Suisse a accordé beaucoup d'importance et de soutien à la Convention sur la lutte contre la désertification. Ce soutien ne devrait pas diminuer dans l'avenir.

Depuis 10 ans, la Convention est à la fois le forum central et l'instrument légal pour traiter la problématique croissante de perte de sols productifs et de biomasse. La communauté internationale ne saurait s'en dispenser. Outre son caractère politique et formel, une convention internationale doit aussi être un moyen d'expression de la solidarité entre les pays et entre les acteurs aux différents niveaux. En ce sens, la Convention a su, depuis son entrée en vigueur, orienter les réflexions sur des thèmes qui mettent en valeur le rôle clef des populations locales et le travail des organisations non-gouvernementales. En accordant une place particulière aux connaissances traditionnelles, la Convention a rendu justice aux savoirs, au pragmatisme et à l'ingéniosité que les sociétés qui vivent depuis des siècles dans les régions arides et semi-arides ont développés pour tirer leurs moyens d'existence de ces milieux.

L'identification d'indicateurs de la désertification, la promotion de l'établissement de systèmes de suivi et d'évaluation de ce phénomène et la prévention de la famine au moyen de systèmes d'alerte précoce sont autant d'activités par lesquelles la Convention a stimulé l'échange et la diffusion d'informations vitales au niveau des sous-régions très concernées. Mais c'est surtout en replaçant au cœur du débat les populations dépositaires et usagers d'écosystèmes arides que la Convention apporte un véritable espoir de solution. Les politiques et plans d'actions environnementaux peuvent certes contribuer à des actions pertinentes sur le terrain. Toutefois seules la prise de responsabilité et les initiatives des populations locales peuvent opérer un vrai changement face à la dégradation des ressources naturelles. C'est en se basant sur cette légitimité que des conditions de gestion maîtrisée au niveau local peuvent être mises en place.

Le Sahel est une des régions les plus touchées au monde par la désertification. Or, l'évolution politique de cette partie du continent africain devrait se révéler propice à une lutte efficace contre la désertification. En effet, le processus de décentralisation au Sahel offre un cadre approprié à la prise en charge des affaires locales par les populations. Après l'épisode des conférences nationales et la fin des régimes d'exception, le Sahel évolue progressivement vers un processus de démocratisation qui concerne également le secteur des ressources naturelles. Dans les pays où la décentralisation est assez avancée, certaines compétences, dont celles relatives à la gestion des ressources naturelles, sont transférées aux communes, ouvrant ainsi

Inverser un processus global

Kofi Annan
Secrétaire général des Nations Unies

L'UNCCD: un instrument indispensable pour répondre à un problème en expansion

Micheline Calmy-Rey
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères
Suisse

L'opportunité de renforcer l'articulation entre ces structures et les institutions traditionnelles (chefs de villages, chefs des terres, maîtres des eaux). En effet, une meilleure reconnaissance, par les nouvelles collectivités, des pratiques endogènes de gestion des ressources naturelles et de la logique qu'elles intègrent constitue un facteur pouvant contribuer à des progrès réels en terme de contrôle et de protection. Directement concernées par la dégradation de leur milieu naturel, mais aussi armées d'une longue expérience, les populations sahéliennes sont les plus à même de proposer les solutions adéquates pour maintenir ou restaurer des conditions vivables à long terme.

La désertification touche les bases même de vie de millions de personnes, et en particulier de sociétés rurales plutôt démunies. A la différence d'autres problématiques globales, elle n'intéresse pourtant que très peu les milieux économiques. On peut en effet déplorer que la perte d'écosystèmes productifs ne soit pas considérée comme un facteur de dégradation du capital national et de menace de la sécurité alimentaire domestique dans bien des régions. Malgré cela, après dix ans d'existence, la Convention peut s'enorgueillir d'avoir permis à la communauté internationale de beaucoup progresser en terme de sensibilisation, d'analyses et de mise en commun d'informations. En revalorisant le rôle des communautés locales concernées par la sécheresse et la dégradation des ressources naturelles, la Convention contribue de façon pertinente au débat sur la reconsidération du pouvoir décisionnel de celles-ci. Un débat crucial pour la lutte contre la désertification.

Micheline Calmy-Rey
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères
Suisse



Favoriser le progrès au Sahel

L'adoption de la Convention, le 17 juin 1994, a été un acte majeur dans le processus de mobilisation mondiale contre le phénomène de désertification. La commémoration du dixième anniversaire de cet événement est pour moi l'occasion d'adresser, au nom des Chefs d'Etat des pays membre du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), mes meilleurs vœux de réussite au Secrétariat de la Convention.

La Convention constitue le couronnement d'une intense activité de sensibilisation autour des menaces qui pèsent sur l'environnement planétaire. Elle traduit à la fois une réelle prise de conscience des grands défis écologiques de notre époque et une ferme volonté de la communauté internationale de conjuguer des efforts pour faire face à la dégradation des ressources naturelles dans les zones arides et semi-arides.

Dans son préambule, la Convention fait clairement ressortir l'interdépendance des facteurs responsables de la désertification, en précisant que « la désertification et la sécheresse compromettent le développement durable en raison de la corrélation qui existe entre ces phénomènes et d'importants problèmes sociaux comme la pauvreté, la mauvaise situation sanitaire et nutritionnelle et l'insécurité alimentaire, ainsi que ceux qui découlent des migrations, des déplacements de populations et de la dynamique démographique ».

Au Sahel, cette problématique revêt un caractère particulièrement aigu. Fragilisé par une sécheresse endémique, l'écosystème Sahélien ne cesse de se détériorer sous la pression croissante des populations qui dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance. L'impact de cette action humaine conjugué aux effets de la précarité climatique accentuent davantage la dégradation de l'environnement, affectant du même coup les conditions de vie en milieu rural.

Cette situation complexe a conduit les pays du CILSS à adopter une approche de développement global permettant la prise en compte du phénomène de la désertification dans le cadre de projets intégrés, axés sur la lutte contre la pauvreté.

Malgré leurs moyens limités, nos pays ont mis en oeuvre des programmes nationaux et régionaux qui concrétisent leurs engagements dans le cadre de la Convention (plans nationaux de lutte contre la désertification, Agenda 21 et cadre stratégique de lutte contre la pauvreté). Ils ont initiés des méthodes innovantes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse, tant sur le plan technique qu'institutionnel. Cette démarche a été soutenue par de vastes campagnes d'éducation destinées à encourager les changements de mentalité et à favoriser l'émergence d'une culture environnementale durable.

Depuis le début, nous avons suivi avec un grand intérêt le processus de mise en oeuvre de la Convention comme cadre prometteur d'appui aux actions que nous menons dans ce sens. Nous avons enregistré avec satisfaction les efforts qu'elle a déployé en matière de définition des mécanismes d'aides et de financement des projets. Mais la gravité de la problématique à

Favoriser le progrès au Sahel

S.E.M. Maouiya Ould Sid'Ahmed Taya
Président de la République Islamique de Mauritanie
Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS.

laquelle les pays du Sahel sont confrontés requiert une mobilisation plus rapide et plus soutenue de la solidarité internationale pour appuyer les pays de cette région dans leurs programme de lutte contre la désertification.

Du sommet de Rio à celui de Johannesburg, de nombreux engagements ont été pris, aussi bien par les pays du Nord que par les pays de Sud, pour prévenir et lutter contre la dégradation du milieu naturel. Il est impératif, à nos yeux, de traduire ces engagements dans des actions concrètes sur le terrain.

Aujourd’hui, la Convention est devenue opérationnelle et a franchi des étapes appréciables. Cet anniversaire doit être pour elle l’occasion d’évaluer objectivement le chemin parcouru en dix ans pour mieux renforcer les acquis et répondre aux grands espoirs que son adoption avait suscité.

S.E.M. Maouiya Ould Sid’Ahmed Taya
Président de la République Islamique de Mauritanie
Président en Exercice de la Conférence des Chefs d’Etat du CILSS



négociation chargé de préparer un instrument juridiquement contraignant relatif à la désertification, à la suite de quoi une convention véritablement universelle sur la lutte contre ce fléau a été adopté, en juin 1994.

L’adoption de la Convention marque un tournant décisif dans le processus international visant à définir un programme d’action mondial pour le développement durable et représente une réalisation remarquable pour les populations des zones arides. Afin de mieux aider ces populations, la Convention a évolué depuis lors avec le double objectif de protéger l’environnement et de réduire la pauvreté dans les zones arides. La Convention repose sur les principes de participation, de partenariat et de décentralisation, fers de lance de la bonne gouvernance. L’esprit de partenariat qu’elle prône, base sur laquelle les Etats touchés par la désertification et les pays donateurs devraient fonder leurs rapports, et sa démarche participative, ont prouvé leur grande efficacité, surtout en conférant des pouvoirs aux communautés directement affectées et en renforçant leur participation. Compte tenu de cela, la Convention constitue un exemple remarquable dans sa démarche novatrice et nous permet de recueillir aujourd’hui les fruits des efforts accomplis à tous les niveaux pendant les dix dernières années.

Alors que nous célébrerons le dixième anniversaire de l’adoption de la Convention, il est stimulant de constater que sa mise en œuvre sera encore renforcée par la désignation, en 2003, du FEM en tant que mécanisme financier. Par conséquent, on s’attend à ce que le renouvellement d’expériences positives soit accéléré et consolidé et que davantage de personnes bénéficient d’une mise en œuvre renforcé de la Convention.

La Convention a clairement démontré que la désertification et les menaces qu’elle fait peser sur le monde ne constituent pas d’obstacles insurmontables, bien au contraire. Toutefois, c’est uniquement lorsque chacun d’entre nous s’engagera activement dans ce processus que nous ne serons plus menacés par la désertification. A cet égard, je souhaite encourager la communauté internationale à redoubler d’effort dans son soutien à cet accord exceptionnel.

Maurice Strong
Ancien secrétaire général, CNUED



Un engagement mondial accru est nécessaire pour lutter contre la désertification

La désertification est un problème universel qui touche directement 250 millions de personnes de par le monde et un tiers des surfaces émergées du globe. La désertification est directement liée à la sécurité alimentaire des zones arides et au développement durable du fait qu’elle réduit la productivité du sol. Elle menace les moyens d’existence d’environ 1,2 milliards de personnes qui dépendent de la terre pour la plupart de leurs besoins, les contraignant à migrer vers des agglomérations urbaines ou à l’étranger, à la recherche d’autres sources de revenus.

Malgré la gravité de la menace et ses terribles conséquences, la désertification n’a été prise en compte par la communauté internationale en tant que problème économique, social et environnemental, qu’à la fin des années 70, après le décès de plus de 200 000 personnes dans le Sahel. En 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement, les gouvernements ont demandé à l’Assemblée générale des Nations Unies de créer un comité intergouvernemental de

Un engagement mondial accru est nécessaire pour lutter contre la désertification

Maurice Strong
Ancien secrétaire général, CNUED

Il est difficile de croire que dix ans se sont écoulés depuis l’adoption de l’UNCCD. Lorsque le Secrétariat intérimaire de la Convention a été établi, notre mandat était vaste, mais notre mission était claire: apporter notre soutien aux pays affectés dans leur lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, dans les écosystèmes arides, semi-arides et subhumides secs.

Aujourd’hui, les progrès enregistrés dans le processus de mise en œuvre de la Convention sont indéniables. En dix ans, nous avons réalisé beaucoup d’exploits et surmonté de nombreux obstacles. A ce jour, non seulement la Convention demeure le seul instrument international juridiquement contraignant spécifiquement conçu pour lutter contre la désertification, mais avec 191 états Parties à son actif, elle reste aussi l’une des conventions les plus fructueuses de la génération de Rio.

Par delà la force que lui confère cet acquis quantitatif, la Convention est désormais reconnue comme un partenaire incontournable et un outil essentiel pour lutter contre la dégradation des sols et la pauvreté dans le monde. En tant que tel, elle est considérée comme un instrument crucial pour la gestion des liens de causalités existant entre la dégradation du sol et la pauvreté et offre à ce titre un avantage comparatif certain pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. La dégradation des sols, mise en relief par le Rapport mondial de 2003 sur le développement humain, touche près de deux milliards d’hectares de terre et un milliard de personnes qui vivent dans des zones arides. En effet, faute de terres fertiles et d’outils appropriés leur permettant de gérer le sol de façon durable, les habitants de ces régions ne pourront pas rompre le cycle de la pauvreté et les objectifs du Millénaire en matière de développement ne pourront pas être atteints.

Depuis qu’elle est entrée en vigueur en 1996, la Convention a offert un cadre d’intervention unique à une vaste gamme de partenaires de développement et notamment à des administrations et à des ONGs locales, nationales et régionales. Ces partenaires mettent en œuvre des projets visant à combattre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, en faisant participer pleinement les principales parties prenantes à ce processus, à savoir les communautés les plus affectées.

Là où les initiatives passées ont échoué faute d’impliquer les populations locales, la Convention a réussi en appliquant l’un de ses principes fondateurs: la démarche participative. Des éleveurs, des agriculteurs, des groupes de femmes et des communautés entières participent à des activités allant de l’éducation des enfants en matière de désertification à la plantation d’arbustes résistant à la sécheresse qui empêchent les dunes de sable de progresser. Ces projets concrets améliorent la vie de populations dévastées par la désertification. En ce moment, des projets sont en cours de réalisation au Cap-Vert, en Mauritanie, au Niger, en Inde, en Chine, en Argentine et ailleurs dans le monde où la désertification, la sécheresse et d’autres formes de dégradation des sols menacent le mode de vie de millions de personnes.

La Convention a pour but de sauvegarder les moyens d’existence et de préserver l’avenir des nouvelles générations. Avec la mise en place, l’année dernière, du FEM en tant que mécanisme

financier de la Convention, la communauté internationale a établi un cadre renforcé d’intervention permettant de lancer de nouvelles initiatives. Par le passé en effet, le manque d’appui financier a entravé les efforts de nombreux pays en développement en matière de mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la désertification. La présence du FEM se traduit aujourd’hui en Afrique, en Asie et en Amérique latine par des initiatives visant à promouvoir une gestion durable des sols, adaptée aux aspects environnementaux, économiques et sociaux de chaque région.

Toutefois, au-delà des signatures, des projets et des mécanismes de financement, il y a un élément essentiel de la Convention qui est à la base des succès que nous remportons depuis dix ans. Il s’agit des populations des zones arides du globe. C’est leur engagement indéfectible à l’égard des objectifs de la Convention, leur foi en cet instrument multilatéral exclusif et leur lutte quotidienne pour le développement durable qui constituent la meilleure garantie de notre succès commun. Sans ces populations, nous ne serions pas en mesure de méditer sur le passé et de planifier l’avenir.

Dans deux ans, nous nous réunirons pour marquer une autre étape dans l’histoire de la Convention. L’Assemblée Générale des Nations Unies a décidé que 2006 serait l’Année internationale des déserts et de la désertification. J’exhorte, à cet effet, tous les pays à créer des comités nationaux pour organiser et planifier des activités autour de ce thème. Nous espérons, grâce à cette plateforme internationale, sensibiliser les populations à la désertification, au travail de la Convention et de ses partenaires, à la gravité de la situation et aux enjeux de l’avenir.

Sachons que si beaucoup de choses ont été accomplies depuis 1994, notre travail n’est pas achevé pour autant. Nous faisons effectivement des progrès, mais quels que soient nos succès, il nous reste de nombreux obstacles à surmonter. L’obtention de fonds plus importants au profit des pays affectés et une sensibilisation accrue ne constituent que quelques exemples de ce qu’il reste encore à faire. Je sais, heureusement, que la tâche ne va pas au-delà de nos moyens: nous avons dix ans d’expérience pour le prouver.

J’aimerais, pour terminer, remercier sincèrement tous ceux qui ont participé activement au processus de la Convention par le passé et qui y participent aujourd’hui. Travaillons ensemble pour qu’au cours des dix années à venir, nous dépassions nos objectifs et nous nous rapprochions encore un peu plus de la réalisation de notre mandat.

Hama Arba Diallo
Secrétaire exécutif L’UNCCD



Dix ans de progrès, une dynamique de changement

Hama Arba Diallo
Secrétaire exécutif L’UNCCD

Par désertification, on entend la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches due à différents facteurs, notamment les changements climatiques et les activités humaines. Mais la froide technicité de ces termes recouvre une réalité particulièrement alarmante. Pour les millions de personnes vivant au quotidien les effets de la désertification, cette dernière peut simplement signifier « plus rien à manger », plus de terre à labourer, plus de chez-soi.

L'impact de la désertification se manifeste partout dans le monde: au Sahel, en Asie, en Amérique Latine, aux Caraïbes, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord ou dans le bassin Méditerranéen. Deux milliards d'hectares de terres et les moyens de subsistance de plus d'un milliard de personnes vivant dans les zones arides sont affectés par la dégradation des sols.

Ces chiffres, ainsi que l'étendue de la désertification, appellent une réponse globale accrue. L'UNCCD est l'instrument juridique adopté en 1994 par la communauté internationale pour tenter d'apporter cette réponse. Avec 191 pays Parties, la Convention est l'un des traités juridiquement contraignants les plus fructueux à avoir vu le jour à la suite du « Sommet de la Terre », qui s'est tenu à Rio en 1992.

En l'espace d'une décennie, la Convention a placé la question de la désertification et d'autres formes de dégradation des sols au premier rang des problèmes environnementaux les plus urgents de la planète.

Dix ans après son adoption, la Convention fait plus que jamais figure d'instrument unique mis à la disposition de la communauté internationale pour aborder avec efficacité les questions sociales, économiques et politiques cruciales liées à l'érosion des sols, à la sécheresse et à la désertification. Toutefois, l'efficacité des réponses apportées reste dépendant de l'engagement et de la volonté de la communauté internationale à mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition par la Convention.

Les canaux d'irrigation acheminent l'eau vers les zones dévastées par la sécheresse.



Les villages étant littéralement assaillis par l'avancée du désert, les toits sont devenus le terrain de jeu privilégié de nombreux enfants du Sahel.



Préserver un patrimoine mondial commun



La plantation d'arbustes résistant à la sécheresse et la constitution de barrières de sable représentent des solutions efficaces pour prévenir la dégradation des terres.



Le Sommet Mondial 2002 sur le Développement Durable (SMDD) a clairement mis en exergue le rôle de l'UNCCD en tant qu'acteur de premier plan pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en termes d'éradication de la pauvreté.



Eradiquer la pauvreté: vers un équilibre global fondé sur l'équité

L'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement sont intrinsèquement liées. Quand des communautés entières sont contraintes de surexploiter la terre pour en tirer leurs moyens de survie, la gestion durable des sols ne peut plus constituer une priorité. Sans terres arables pour faire pousser leurs récoltes ou pour élever leur bétail, beaucoup n'ont souvent d'autre choix que d'aller s'établir dans une zone plus fertile.

Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que dans le monde, les deux tiers des gens sous-alimentés vivent dans les zones rurales des pays en voie de développement. Comme le souligne le rapport 2003 sur le développement humain, environ la moitié de ceux-ci est constituée de ménages ruraux établis sur des terres marginales où la dégradation de l'environnement menace la production agricole.

Pour remédier à cette inter-dépendance stratégique pauvreté-désertification, l'approche de la Convention prévoit l'implication entière et efficace des communautés locales dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre de projets. Sans la participation des fermiers, des pasteurs et de villages entiers, les changements durables et efficaces requis dans le combat contre la pauvreté et la désertification ne seraient pas possibles.

S'appliquer à la mise en œuvre de la Convention reviendrait donc à s'attaquer à la pauvreté des régions concernées. En augmentant les revenus des populations les plus pauvres, il est en effet possible de favoriser la stabilité économique aux niveaux national et régional. Ce faisant, l'application des dispositions de la Convention contribuerait à l'émergence d'un nouvel équilibre global fondé sur l'équité.

La Conférence des Parties (CdP) à la Convention et ses organes subsidiaires veillent également à mettre sur pied un consensus politique et à mobiliser une coalition de partenaires en vue d'accroître le niveau de priorité accordé à la gestion intégrée des terres et de l'eau. Ce faisant, une attention particulière est accordée aux moyens d'existence durables des utilisateurs économiquement faibles des ressources naturelles.

Eradiquer la pauvreté: vers un équilibre global fondé sur l'équité

Les facteurs responsables de la désertification portent souvent en eux les germes de conflits potentiels.

La rareté des ressources naturelles et les rivalités que celle-ci ne manque pas de susciter peuvent constituer des éléments perturbateurs important dans des écosystèmes fragiles, déjà caractérisés par un niveau élevé de vulnérabilité des ressources naturelles. En effet, le manque d'eau et la perte de terres arables sont devenus des enjeux d'ordre géostratégique dans de nombreuses régions du monde.

Au cours de la dernière décennie, les analystes ont rapporté en Afrique une augmentation constante des conflits résultant de contentieux portant sur de maigres terres de pâturage, du fait d'une désertification particulièrement grave. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, qui suit constamment ces conflits, fait cas de chiffres alarmants en termes de pertes en vies humaines et de migrations forcées.

Toutefois, la désertification ne saurait être considérée comme une menace pour la sécurité uniquement en Afrique. Cela est également le cas dans beaucoup d'autres pays, y compris ceux qui se trouvent en dehors des régions généralement désignées sous le nom de "zones arides". En 2003, un séminaire de l'OTAN s'est tenu à Valence, en Espagne, pour traiter des menaces que représente la désertification dans la région méditerranéenne. Les experts ont conclu à cette occasion que la désertification pourrait entraîner des répercussions négatives sur les ressources alimentaires, la santé des populations et l'économie de la région, eu égard à sa proximité géographique avec l'Afrique du Nord.

A l'heure actuelle, beaucoup de projets locaux incluent des mécanismes de prévention et de règlement des conflits liés à la rareté des ressources naturelles. Qui plus est, pour atténuer les implications socio-économiques négatives de la désertification, la Convention travaille avec les pays Parties au développement d'approches innovantes de prévention des conflits. Un projet pilote lancé au Lesotho pour lutter contre la désertification a également soulevé les problèmes inhérents au taux de chômage élevé chez les jeunes et au manque de sensibilisation au danger représenté par le SIDA. Plus de 2.000 jeunes participants furent impliqués dans un certain nombre de projets tels que la plantation d'arbres, la production de légumes, le ramassage des ordures et les campagnes de sensibilisation sur le SIDA. Alors que toutes les activités ne se concentraient pas directement sur la lutte contre la désertification, leurs mises en œuvre intégrée ont favorisé un abaissement des taux de chômage et une implication accrue des communautés dans la gestion des affaires publiques. Ces deux seuls facteurs peuvent aider à réduire substantiellement les tensions sociales qui se trouvent souvent à l'origine des conflits et des dégradations qui en découlent pour l'écosystème.



Le surpâturage constitue l'un des facteurs principaux de désertification.

Prévenir et résoudre les conflits liés à l'utilisation des sols

La désertification et la sécheresse forcent les populations des zones affectées à quitter leurs terres en quête d'une hypothétique vie meilleure. On estime ainsi que 135 millions de personnes – soit l'équivalent des populations de la France et de l'Allemagne réunies – courent le risque d'être déplacées en raison de la désertification. Et on s'attend à ce qu'au cours des 20 années à venir, quelque 60 millions de personnes quittent les zones arides de l'Afrique sub-saharienne pour l'Afrique du Nord et l'Europe. En Amérique du Nord, entre 700.000 et 900.000 Mexicains quittent chaque année les zones rurales arides pour aller chercher une vie plus prospère aux Etats-Unis.

La liberté de circulation est indiscutablement l'un des principes les plus fondamentaux des droits de l'homme et il convient, à ce titre, de le défendre avec acharnement. Toutefois, celui-ci devrait constituer un choix libre et réfléchi et nul ne devrait se voir contraint à quitter sa terre ou sons pays, par faim ou par désespoir.

Au milieu des années 90, des experts réunis à Almería, en Espagne, dans le cadre d'un symposium international organisé par l'UNCCD sur la désertification et les migrations, sont arrivés à la conclusion selon laquelle le droit à la libre circulation devait être égal en importance au « droit de rester », c'est à dire au droit inaliénable de tout individu de demeurer chez soi. Aucune communauté vivant dans les zones arides, aucun village du Sahel ou du Gran Chaco Américano ne devrait être mis devant la sinistre alternative de partir ou de disparaître. Il est de l'intérêt des gouvernements et de la communauté internationale dans son ensemble, de fournir à ces populations les moyens minimums requis à même de leur permettre d'assurer une durabilité économique sur leurs terres.

La Convention met à la disposition des parties de nombreuses mesures en ce sens. Les Programmes d'Action Nationaux (PAN), principal élément de mise en œuvre de la Convention, encouragent les pays en voie de développement à mettre en œuvre des projets visant à réduire la désertification et les effets de la sécheresse avant que les gens ne soient forcés de partir. Ces activités comprennent entre autres la plantation de végétaux résistants à la sécheresse, l'utilisation de sources d'énergie alternatives et des incitations économiques à la création de petites entreprises afin de redonner de la vitalité aux économies locales.

Les effets combinés de la sécheresse et de la désertification forcent de nombreux villageois à passer des heures à la recherche d'eau. Dans beaucoup de régions, le sable a recouvert des pâturages et des puits autrefois productifs.



Atténuer la dynamique des migrations forcées: libre circulation et « droit de rester »

Parmi les éléments indispensables à la vie sur notre planète, l'air, l'eau et le sol sont les plus essentiels, chacun d'entre eux contribuant avec les deux autres à assurer les bases même de l'existence humaine. Mais aussi essentiel soient-ils, on ne les considère pas toujours de la même manière.

Le sol, souvent associé à une notion d'abondance, ne bénéficie pas toujours de l'attention et de la protection qu'il mérite, à la différence de l'air et de l'eau. Rien ne saurait toutefois être plus faux qu'une telle affirmation. D'une nécessité vitale et bénéficiant directement à chacun, le sol doit être considéré comme un bien commun à tous, au niveau mondial. Cette façon d'envisager le problème pourrait avoir un impact énorme sur les efforts mis en œuvre pour protéger les terres arables de la planète et lutter contre la désertification.

La fine couche supérieure (top soil) des terres arables, celle-la même qui détermine leur fertilité, met des siècles à se constituer, mais peut être emportée par les eaux ou les vents en l'espace de quelques saisons. Dès lors, un recours accru à la Convention pourrait permettre d'ériger le concept de terre fertile en patrimoine commun de l'humanité, à conserver avec le plus grand soin pour les générations futures. Les campagnes menées pour la protection d'autres ressources similaires telles que l'air et l'eau, ont fait appel à la coopération internationale et se sont avérées fort efficaces.

Une ancienne place de marché en Mauritanie, maintenant ensablée.



La déforestation renforce l'énergie dévastatrice des glissements de terrains.



La sécheresse est un tueur silencieux. La grande sécheresse Sahélienne de 1968 à 1974 et la famine qui s'en suivit, nous le rappelle de manière terrifiante. En l'espace de six ans, des centaines de milliers de personnes sont mortes ; il en a été de même pour des millions d'animaux. Les images d'enfants affamés, de bétail mort et d'une terre en prise à une totale désolation ont rapidement capté l'attention du monde et mis en pleine lumière le problème de la désertification. Selon les prévisions actuelles concernant les changements climatiques, les souffrances et les pertes en vies humaines provoquées par la sécheresse pourraient augmenter si des mesures ne sont pas rapidement prises pour remédier aux facteurs dont elle résulte.

La Convention permet de relier, au moyen d'échanges de connaissances techniques et scientifiques, différentes régions du monde affectées par la désertification, afin d'empêcher les sécheresses récurrentes de devenir endémiques. Ces dernières années, des réunions spécialisées mettant en relation des pays d'Asie et d'Afrique ont été organisées pour partager certaines connaissances portant sur des instruments de détection précoce des signes de sécheresse et d'autres formes de dégradation des terres avant que celles-ci ne provoquent des famines, des migrations massives et des conflits.

La Convention a créé des réseaux régionaux de programmes portant sur le climat, afin de mobiliser la coopération dans ce domaine. Elle s'appuie en grande partie sur ces réseaux et organismes sous-régionaux pour mettre en œuvre des systèmes de détection précoce et entreprendre en commun une planification destinée à atténuer les effets de la sécheresse.

Une importance particulière est également attachée au développement de stratégies de lutte comportant des plans de préparation à d'autres catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Les feux de forêt, les inondations, les glissements de terrain et les températures extrêmes peuvent aggraver le phénomène de désertification et la sécheresse. La vague de chaleur de l'année 2003 en Europe et les feux de forêt qui ont suivi en Croatie, au Portugal et en Espagne ont détruit des centaines de milliers d'hectares de terre et accru la vulnérabilité de chaque pays à la désertification. Répondre à ces événements et aux besoins humanitaires qui en découlent exige une approche globale afin d'accélérer les temps de réponse et de réduire l'impact sur les hommes et sur l'environnement.

Conserver les sols en tant que patrimoine commun de l'humanité

Répondre à l'action humanitaire

Favoriser l'émergence de relations stratégiques entre les différentes parties prenantes, tel est le pivot et la raison d'être première de la Convention. Les efforts passés, axés essentiellement sur le soutien des gouvernements au plus haut niveau, ont malheureusement échoué. La Convention a clairement rompu avec cet usage en privilégiant une approche participative, lui permettant de mieux cibler ses actions. Dans le cadre de l'UNCCD, les représentants des communautés de base, la société civile, les partenaires au développement et les gouvernements coopèrent pleinement en amont et en aval du processus de mise en œuvre de projets. Cette démarche découle de la conviction intime selon laquelle les communautés vivant des ressources de la terre sont les premières à pouvoir déterminer la meilleure approche en matière de gestion de leur écosystème. De surcroît, le principe d'approche participative préconisé par la Convention, assurent aux divers intervenants l'obtention de résultats importants avec des moyens limités.

A Shantumbu, « l'alliance des femmes de Zambie » est parvenue à maîtriser une déforestation rampante et une rapide dégradation des sols tout en en générant des revenus alternatifs pour l'ensemble de la communauté, en misant sur les avantages inhérents à l'emploi de sources d'énergie alternative. La promotion de réchauds de rendement optimum et respectueux de l'environnement a permis, en effet, de préserver les zones de forêts autochtones.

De la même manière, le partage des connaissances locales et la mise en place d'une véritable coopération entre communautés peuvent avoir des effets extrêmement positifs sur la gestion durable des sols. Témoin la Mongolie, où des pasteurs nomades se sont unis pour protéger l'environnement et améliorer les conditions de vie de leur communauté. Prenant à contre courant leurs habitudes, ces pasteurs ont accepté de préserver les lieux de pâturages hivernaux, de se lancer dans le pâturage saisonnier, de protéger les sources d'eau et de cesser d'utiliser les buissons comme bois de combustible pour s'en remettre à l'énergie solaire et aux fourneaux alimentés par des déchets animaux. Leur détermination a permis de préserver les pâturages et de faire reculer le déboisement tout en augmentant leur niveau de vie. Le succès de l'approche adoptée par ces communautés sert maintenant de modèle à la Mongolie dans sa lutte contre la désertification.

La pleine participation au combat contre la désertification, de groupes particulièrement vulnérables, revêt une importance capitale dans le mandat de la Convention.



Promouvoir la gestion démocratique des ressources naturelles

Après le « Sommet de la Terre », la communauté internationale s'est trouvée confrontée au défi de la mise en œuvre simultanée des Conventions sur la diversité biologique (CBD), sur les changements climatiques (UNFCCC) et sur la désertification (UNCCD). Face à ce nouveau défi, les parties ont décidé de privilégier la collaboration entre les différentes Conventions afin d'en coordonner les activités et d'en simplifier la mise en œuvre aux niveaux national, régional et local.

Douze ans après ce Sommet, les trois Conventions de Rio ont réussi à promouvoir une approche harmonisée, conçues pour aider les pays en développement à mieux coordonner leurs différents programmes nationaux. Elles veillent également à favoriser une approche conjointe dans les domaines de la recherche-développement, de la formation et de la sensibilisation du public. A cet effet, un groupe de liaison conjoint a été créé en 2001 pour stimuler la communication et le partage d'idées entre les secrétariats des différentes conventions.

La dernière initiative synergique des Conventions de Rio a eu lieu en avril 2004, en Italie, lors d'un séminaire sur la gestion des écosystèmes forestiers, séminaire qui a mis l'accent sur la gestion durable des forêts comme domaine d'intervention à même d'apporter une contribution positive aux mandats de chacune des trois conventions.

En tant que mécanisme de financement de la Convention, le FEM a favorisé l'émergence d'un cadre d'intervention renforcé pour la mise en œuvre de nouveaux projets et initiatives. Traiter de la dégradation des sols et de la désertification par le biais de la Convention permet en effet d'assurer un développement synergique accru des programmes relatifs aux changements climatiques et à la biodiversité, dans les domaines d'intervention du FEM. Cette option devrait décupler la capacité de la Convention à assister les pays en développement dans la conception de projets à long terme de lutte contre la désertification.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial: assurer le financement à long terme de l'UNCCD

Créé en 1991, le FEM est une entité financière de nature multilatérale qui assure des financements destinés à aider les pays en voie de développement à traiter des questions d'ordre environnemental et à favoriser un environnement global sain.

En 2003, le FEM est devenu un mécanisme financier de l'UNCCD. Cette décision renforce considérablement la capacité des pays en voie de développement à aller de l'avant dans la mise en œuvre de la Convention.

L'assemblée du FEM a alloué US\$500 millions, sur une période de trois ans, pour financer des projets de lutte contre la dégradation des terres. Les projets du FEM se concentrent sur un certain nombre de secteurs, comprenant l'intégration de la gestion durable des terres dans les priorités nationales de développement ainsi que le développement de partenariats avec les communautés rurales, les organismes travaillant sur la gestion des terres et autres parties prenantes à tous les niveaux.

Créer des synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement



Des projets de reboisement sont actuellement en cours dans toute l'Asie pour stopper l'avancée des dunes de sable. En Chine, 28 pour cent des terres sont gravement touchées par la désertification.

Promouvoir le mandat de la Convention, diffuser son potentiel

La lutte contre la désertification, les effets de la sécheresse et d’autres formes de dégradation des sols requiert, en terme de stratégie, une capacité d’adaptation constante. Celle-ci doit être en mesure de changer et de s’adapter instantanément, en fonction de différents facteurs subjectifs (sociaux, environnementaux, politiques et économiques), liés à la désertification.

La dernière décennie a démontré que la lutte contre la désertification requiert une approche innovatrice à multiples facettes, faisant appel à la coopération de nombreuses parties, allant des pays développés aux organisations de base. Il convient dès lors, - et tout particulièrement après le Sommet Mondial 2002 sur le Développement Durable (SMDD), - de bien insister sur le rôle de la communauté internationale dans la mise en œuvre concrète de la Convention au moyen d’un processus basé sur le partenariat.

Le succès de la Convention ne peut toutefois être considéré comme acquis, car il repose sur l’engagement actif d’un grand nombre d’agences, de parties et de partenaires au développement. Le secrétariat dépend quant à lui du soutien continu de l’ensemble des intervenants impliqués dans ce processus.

L’impact négatif des changements climatiques et d’autres facteurs environnementaux constituent, de surcroît, des défis majeurs dans le processus de mise en œuvre de la Convention. Cette dernière n’en reste pas moins incontournable et unique, assurée du soutien de ses parties et forte de son mandat global. Certes, la Convention est en mesure de répondre efficacement au nombreux défis du développement durable, mais elle ne peut toutefois le faire seule.

Promouvoir le mandat de la Convention,
diffuser son potentiel

L'un des traits distinctifs de la Convention se retrouve dans son réseau, aussi vaste que varié, de partenaires.

C'est cette mosaïque active de gouvernements, d'organisations internationales et d'ONGs à l'œuvre qui est à l'origine de l'amélioration concrète des conditions de vie des communautés les plus affectées par la désertification. Qu'il s'agisse de petits ou de grands projets, de portée vaste ou ciblée,

ce sont les efforts de ce réseau qui assurent la mise en œuvre concrète de la Convention.

Leur détermination et leur engagement apportent à des millions de personnes un message d'espoir en favorisant des cadres de coopération prometteurs et un réel processus participatif.

La Convention travaille avec des pays affectés afin d'élaborer des plans de prévention de désastres naturels.



Gagner du terrain: la Convention à l'œuvre

Les dégradations des terres ainsi que la pauvreté, peuvent être combattues efficacement par le biais de nouvelles méthodologies, combinant technologie moderne et savoir traditionnel.



Penser globalement, agir localement

La désertification constitue pour la Chine un véritable fléau. Avec près de 28 pour cent de terres affectées, les moyens d'existence de 400 millions de personnes sont fortement menacés.

Pleinement conscient de cette menace, le gouvernement chinois y a répondu par une approche innovante et graduelle. Alors que de nombreuses activités à grande échelle sont déjà en cours dans tout le pays, le gouvernement mise également sur l'avantage comparatif inhérent aux projets plus modestes, en matière de lutte contre la désertification. C'est ainsi qu'une initiative encourage les citoyens à planter au moins trois arbres par an pour reconquérir les terres dévastées par l'érosion et stopper l'avancée des dunes de sable. Cette initiative manifeste la ferme volonté du gouvernement d'impliquer tout le monde dans le combat contre la désertification. Dans le cadre de cette même approche, la propriété de terres arables a également été transférée à de nombreux villageois pour tenter de développer un sens accru des responsabilités.

Le changement a également été encouragé dans un petit village du Nord du Ghana. Des saisons sèches plus longues que prévues, des prélèvements trop importants, des feux de brousse, de mauvaises pratiques agricoles et le surpâturage ont mené le village de Wulugu au bord du gouffre économique et social.

Avec le soutien des Amis de la Terre du Ghana et du Fonds japonais pour l'environnement mondial, les habitants du village ont lancé un projet de plantation d'arbres et de développement de bois communautaires pour tenter de remédier au déboisement provoqué par un abattage excessif. Au bout du compte, quelque 2000 jeunes acacias ont été plantés sur une superficie de 13 acres. Les villageois bénéficieront ainsi, dès 2005, d'une source d'approvisionnement durable en bois, à usage domestique et commercial. Les bonnes nouvelles voyageant vite, le bruit s'est rapidement répandu selon lequel les villageois avaient réussi à préserver leur environnement tout en favorisant leur essor économique. Depuis lors, des projets semblables sont en cours dans tout le pays.



Penser globalement, agir localement

L'Italie joue un rôle unique dans la négociation et dans la mise en œuvre de la Convention. A la fois pays partie développé et affecté, l'Italie réponds aux défis de la désertification dans sa propre région et apporte un soutien exemplaire à ses partenaires en développement, à travers le monde.

La nature et le niveau de coopération de l'Italie avec le secrétariat de l'UNCCD ont été défini dans un accord signé au début de l'année 2000. Ce cadre de coopération comportait la fourniture d'une aide aux pays en voie de développement sous la forme d'activités catalytiques, de sensibilisation et de renforcement de leurs capacités endogènes. La coopération italienne aide notamment les pays concernés dans la préparation et la mise en œuvre de leurs Programmes d'Action Nationaux (PAN) de lutte contre la désertification. Elle fournit actuellement une assistance technique et financière au programme national du Niger.

La coopération italienne envisage également d'étendre son aide à certains pays d'Afrique du Nord et du Sahel dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Cette initiative soutiendra la mise en œuvre des PANs ainsi que des activités sous-régionales de lutte contre la désertification sous les auspices de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). D'autres partenaires bilatéraux ainsi que des établissements de crédit de première importance devraient également apporter leur contribution à cette initiative fort prometteuse.

L'Italie collabore également avec d'autres pays méditerranéens pour répondre aux menaces posées par les sécheresses, les feux de forêt et la dégradation des sols. L'initiative du Système d'information sur la désertification en appui aux programmes d'action nationaux dans la Méditerranée (DIS MED) constitue un exemple spécifique de cette fructueuse coopération. Dans le cadre du DISMED, l'Italie travaille avec d'autres pays touchés de la région à l'adoption de mesures et de politiques de lutte contre la dégradation des sols. L'initiative a pour objet d'évaluer et de suivre l'ampleur, la gravité et les tendances de la désertification et de la sécheresse dans la région, au moyen d'un système d'information commun.

En 2003, l'Italie a également signé avec le secrétariat de l'UNCCD un accord destiné à favoriser la coopération entre les trois Conventions de Rio. De ce fait, des projets pilotes de reboisement et de développement économique, mettant en œuvre les dispositions du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) de l'UNFCCC, sont déjà en cours en Argentine, en Chine et au Mozambique. Par delà de simples activités de séquestration de carbone, ces projets sont porteurs d'avantages socio-économiques significatifs. Dans certains cas, ceux-ci contribueront à réduire les flux migratoires en provenance de zones non productives, l'exploitation illícite des forêts naturelles ainsi les feux de brousse.

Les coupes à blanc, et autres pratiques non durables en matière de sylviculture, augmentent la prédisposition du sol à la désertification.

Le manque de sols fertiles pour les récoltes et l'élevage menace les moyens d'existence des populations vivant dans les zones arides d'Afrique.

Répondre en deçà et au-delà de ses frontières: l'expérience italienne





Diversifier le processus de l'UNCCD

Une des clefs du succès de la mise en œuvre de la Convention réside dans la pleine association de personnes et d'organismes représentant une grande diversité de points de vue et de mandats.

La société civile et les ONGs sont des exemples typiques de la diversité de représentation au sein de la Convention. Porte-parole des personnes les plus menacées par la sécheresse et la désertification, ces deux acteurs ont considérablement contribué au processus de négociation. En reconnaissance de cette contribution, la communauté non-gouvernementale est partie prenante au programme de travail officiel de la CdP. A ce jour, quelque 720 ONGs ont été accréditées avec un statut d'observateur auprès de la CdP.

Dans ce même esprit, il demeure important d'élargir la participation au processus de l'UNCCD, aux groupes dits non traditionnels. Lors de la 6ème CdP à la Convention, des artistes et intellectuels de divers horizons se sont réunis pour la première fois dans le but de faire progresser leurs idées, convaincus qu'il était important de reconnaître aux arts et à la culture, le statut de plate-forme de débat novatrice en matière de désertification.

Le riche patrimoine culturel et historique des zones arides est menacé par les effets de la désertification.

La lutte contre la désertification exige la participation pleine et efficace de chacun, du fermier au responsable politique.

Diversifier le processus de l'UNCCD



En dépit de tous les efforts déployés par les pays Parties à la Convention, l'UNCCD reste confrontée à d'immenses défis. Des facteurs anthropogènes et climatiques continuent de mettre à dure épreuve la résilience des écosystèmes des zones vulnérables où résident plus d'un milliard de personnes touchées par la pauvreté.

Dans ce contexte, l'efficacité d'une organisation dépend en premier lieu de ses fondements, base première et épine dorsale de son architecture. Pour ce qui est de l'UNCCD, l'ensemble de sa démarche réside dans la volonté des Parties. En tant que système de soutien et point de référence, le secrétariat agit sur la base de ce mandat et vise à canaliser l'orientation des Parties dans le processus de mise en œuvre de l'UNCCD.

Créé en 1999 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le secrétariat assiste les pays à remplir les obligations souscrites dans le cadre de la Convention et prend les dispositions nécessaires en vue d'organiser les sessions de la CdP et de ses organes subsidiaires.

Organe central de décision de la Convention, la CdP se réunit tous les deux ans afin de faire le point sur le processus de mise en œuvre, de stimuler et de faciliter l'échange d'informations, d'approuver le budget et les programmes d'action de ses organes subsidiaires et de coopérer avec les organisations internationales, les ONG et d'autres conventions concernées. A ce jour, il y a eu six sessions de la CdP, la prochaine devant se tenir en 2005.

Outre la CdP, il existe deux organes subsidiaires pour lesquels les services du secrétariat revêtent une importance stratégique. Au cours de la CdP 5 en 2001, les Parties ont convenu de créer un organe subsidiaire de mise en œuvre sous la forme d'un « Comité pour l'examen de la mise en oeuvre de la Convention » (CRIC), dans le but d'analyser les rapports nationaux des différents pays. A la manière d'une fiche de rapport, ces rapports nationaux mettent en lumière l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention par les Parties et observateurs.

Le Comité de la Science et de la Technologie (CST) fournit à la CdP les données et conseils les plus récents en matière scientifique et technologique, en rapport avec les actions à mener pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse. Composé de représentants gouvernementaux, le Comité assigne des priorités à la recherche et émet des recommandations pour renforcer la coopération entre les chercheurs.

Conscient de l'impact global de la désertification et des liens d'interdépendance que celle-ci entretient avec de nombreux facteurs économiques, sociaux et environnementaux, le secrétariat a également facilité la conclusion d'accords régionaux spécifiques, sur des bas thématiques précises. Les réseaux de programme thématique (TPN) et les plateformes de coopération inter-régionale (IRCP) travaillent de concert avec les gouvernements nationaux et les organismes locaux. Les diverses régions représentées au niveau des « annexes régionales » de la Convention ont réalisé des progrès tangibles dans des domaines tels que le contrôle et l'évaluation de la désertification, l'agro-sylviculture



Le Mécanisme Mondial: une approche innovante en matière de mobilisation de ressources

Du point de vue financier, on estime que l'inaction dans le domaine de la désertification se traduit par des coûts allant de un à trois pour cent du PIB des pays en voie de développement. Dans la plupart des cas, les fonds investis pour lutter contre la désertification se situent à un niveau inférieur.

Ces considérations ont amené la Convention à instituer le Mécanisme Mondial (MM) en 1997, afin de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

Le MM a pour fonction essentielle de rationaliser la répartition de l'aide existante. Au centre d'un réseau dynamique de partenaires, il s'efforce d'accommoder les besoins et les intérêts de toutes les parties prenantes. En tant que tel, le MM est un créateur de partenariats particulièrement actif au niveau de l'interface entre les ressources requises et les ressources disponibles. Il mobilise en outre des financements complémentaires destinés à aider les gouvernements dans la mise en œuvre de la Convention.

Le MM voit dans la désertification un problème impliquant plusieurs secteurs et met en jeu des ressources intéressant le processus de développement lui-même, en particulier le développement rural, le développement agricole et l'éradication de la pauvreté. Par rapport à cette dimension de l'UNCCD, le MM agit comme un courtier qui non seulement amène d'autres parties prenantes au développement à intervenir, mais qui apporte à leur intervention une valeur ajoutée. Il incite les gouvernements, ONGs et donateurs potentiels à s'impliquer davantage dans la coopération à la mise en œuvre de la Convention.

Partant du principe que l'aide demande à être canalisée et qu'il convient de favoriser la mise en place de partenariats, le MM a pour stratégie de créer un environnement favorable à la réalisation de ces objectifs. En investissant des ressources destinées à promouvoir la Convention dans les programmes de développement et à renforcer les partenariats à différents niveaux, le MM cherche à produire sur ses investissements un effet multiplicateur qui aurait pour conséquence d'accroître les flux financiers aux niveaux national et international.

N'obéissant pas à un plan préconçu pour la mobilisation des ressources, le MM adapte son approche en fonction des contraintes et des occasions propres aux différents contextes. Il a récemment étudié des méthodes innovantes en matière de financement, impliquant le secteur privé, étudiant les possibilités de financement liées au carbone, soutenant la conversion de la dette et améliorant le système de sa base de données électronique afin de recueillir et de diffuser l'information sur la mobilisation des ressources de façon plus satisfaisante.

Définir le processus: le rôle du secrétariat de l'UNCCD

Le Mécanisme Mondial: une approche innovante en matière de mobilisation de ressources



La reconnaissance politique de l'UNCCD est fondamentale pour la mobilisation des ressources. Un développement important et encourageant en ce sens a été la reconnaissance du lien existant entre la pauvreté et la dégradation des sols lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SDMD) en 2002. Le rôle de la Convention en tant que contributeur essentiel dans le combat contre la pauvreté conformément aux objectifs du Millénaire pour le Développement a également été mis en lumière.

Par delà la nécessaire reconnaissance politique, les défis qu'il conviendra de relever consistent notamment à inscrire les problèmes liés à la dégradation des sols dans les plans de politiques générales des pays en voie de développement ainsi que des agences de coopération, et à améliorer la coordination entre les donateurs, les points focaux nationaux et les ministères. Mais il importe tout autant de renforcer les partenariats afin de mettre en œuvre les objectifs de la Convention de manière plus efficace. Le MM est prêt à relever ces défis et, – de par le rôle unique de courtier et de catalyseur qui est le sien, – à apporter une contribution significative au processus de l'UNCCD.

L'Etat hôte: le soutien de l'Allemagne au processus de l'UNCCD

Pays hôte du secrétariat de l'UNCCD, le gouvernement allemand et la ville de Bonn ont fourni à la Convention un lieu d'accueil idoine où s'acquitter de ses fonctions.

Par delà l'importante infrastructure matérielle mise à disposition, l'Allemagne a également été en mesure d'abriter à Bonn d'autres organismes de l'ONU, telles que la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur les espèces migratoires. Cette proximité stratégique a permis d'accroître la collaboration et les échanges à tous les niveaux entre ces différents intervenants. Qui plus est, elle a favorisé l'instauration de nouveaux rapports avec d'autres organismes de l'ONU. En 2003, le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et l'UNCCD ont lancé au Cap-Vert un projet conjoint visant à mettre sur pied une action volontaire pour traiter des problèmes du chômage des jeunes et de la désertification. Le fait que les deux organismes soient hébergés dans le même bâtiment illustre toute l'importance d'un siège commun.

et la conservation des sols, la gestion des pâturages et la fixation des dunes de sable, le mappage des ressources naturelles, le développement de systèmes de télédétection et de détection précoce et la promotion de technologies et de sources d'énergies nouvelles et renouvelables.

La sensibilisation et l'information représentent pour le secrétariat un autre secteur d'activité prioritaire, tel que défini dans la décision 3/CdP 6. Avec l'aide d'autres organismes de l'ONU et des médias, le secrétariat fait office de plate-forme d'information sur la désertification et d'autres formes de dégradation des sols. Il encourage également les synergies avec les autres Conventions de Rio.

En 2006, consacrée «année internationale des déserts et de la désertification », le secrétariat coordonnera un grand nombre d'activités et d'initiatives destinées à faire prendre conscience de l'importance de la menace que représentent la désertification et la sécheresse.

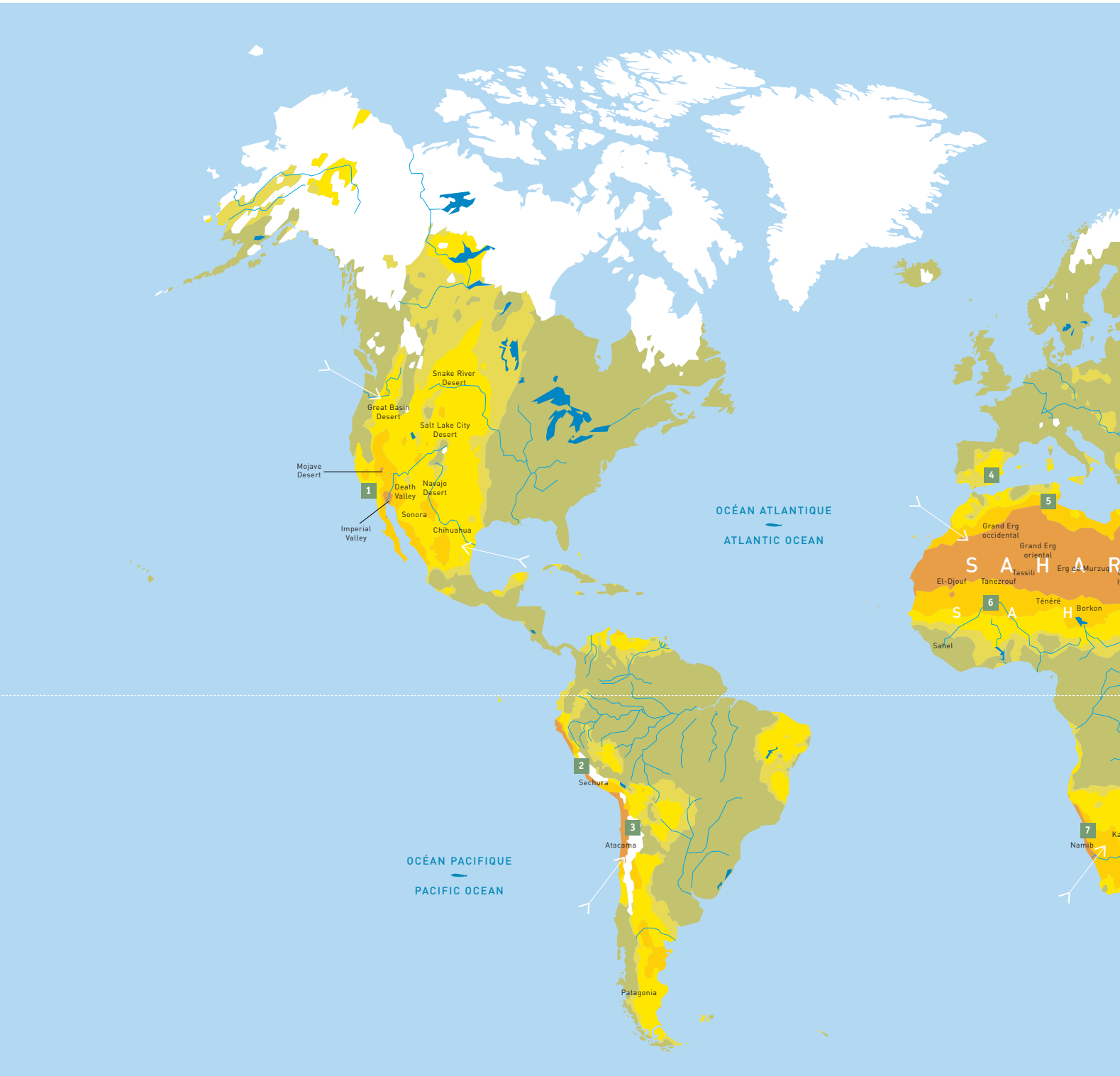
Le rôle du secrétariat devrait continuer à évoluer au cours des prochaines années, sur la base des progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre de la Convention. Une coordination accrue avec les partenaires sera nécessaire afin de s'assurer que les leçons tirées des succès et des défis rencontrés, sont effectivement mis au profit de l'ensemble de la communauté internationale.

Organe central de décision de la Convention, la CdP se réunit tous les deux ans. A ce jour, il y a eu six sessions de la CdP, la septième session devant se tenir en 2005.



L'Etat hôte: le soutien de l'Allemagne au processus de l'UNCCD

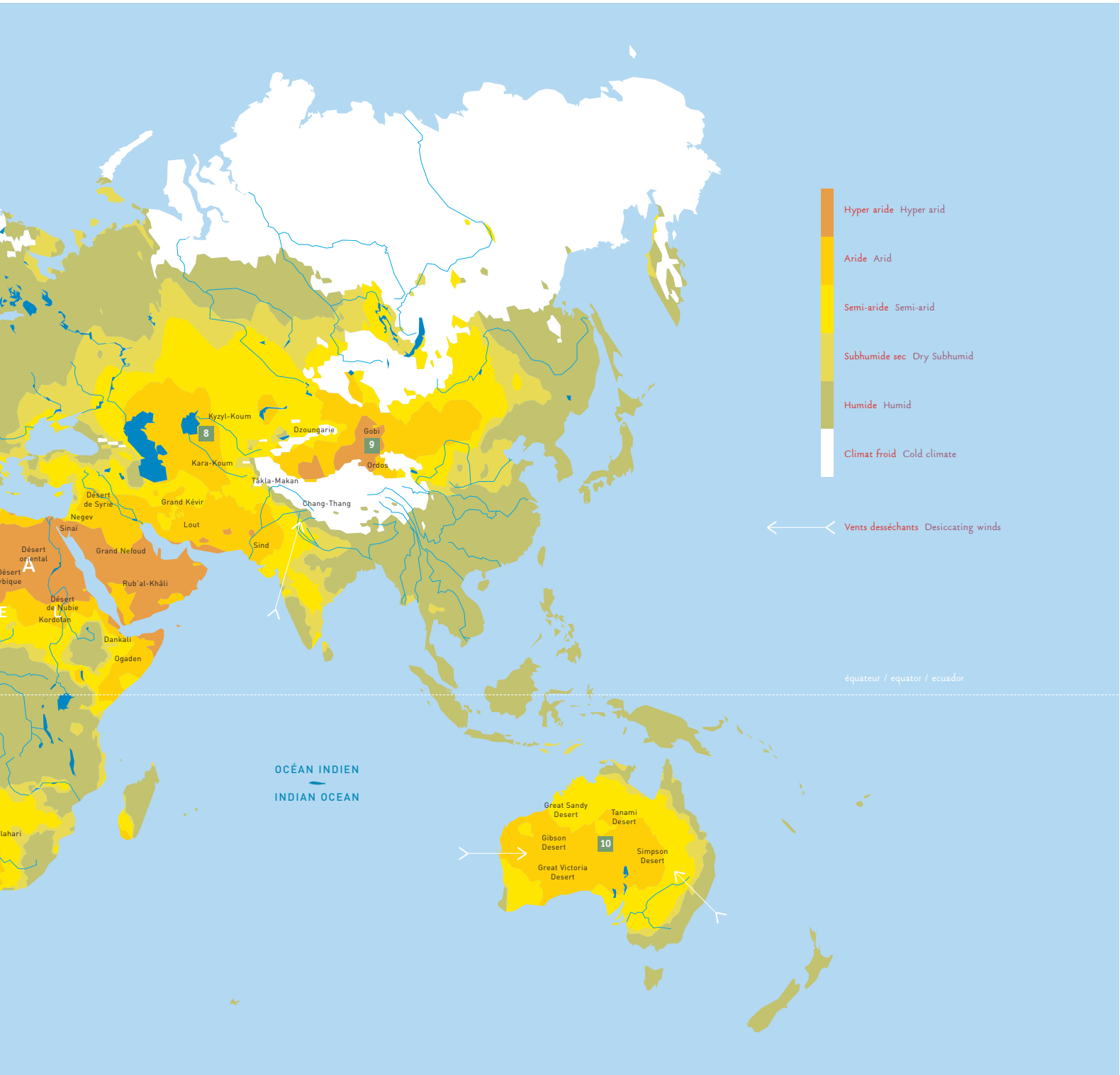
1. Mexique 03/04/95	18. Suède 12/12/95	35. Jamahiriya arabe libyenne 22/07/96	49. Haïti 25/09/96	66. Côte d'Ivoire 04/03/97	82. Guinée 23/06/97
2. Cap-Vert 08/05/95	19. Danemark 22/12/95	36. Oman* 23/07/96	50. Tchad 27/09/96	67. Cuba 13/03/97	83. Italie 23/06/97
3. Pays-Bas 27/06/95	20. Suisse 19/01/96	37. Bolivie 01/08/96	51. Swaziland 07/10/96	68. Mozambique 13/03/97	84. Kenya 24/06/97
4. Egypte 07/07/95	21. Niger 19/01/96	38. Mauritanie 07/08/96	52. Népal 15/10/96	69. Iran 29/04/97	85. Brésil 25/06/97
5. Sénégal 26/07/95	22. Maurice 23/01/96	39. Erythrée 14/08/96	53. Royaume-Uni 18/10/96	70. Grèce 05/05/97	86. Honduras 25/06/97
6. Equateur 06/09/95	23. Bangladesh 26/01/96	40. Bénin 29/08/96	54. Jordanie 21/10/96	71. Barbade* 14/05/97	87. Madagascar 25/06/97
7. Lesotho 12/09/95	24. Burkina Faso 26/01/96	41. Norvège 30/08/96	55. Maroc 12/11/96	72. Namibie 16/05/97	88. Malaisie 25/06/97
8. Finlande 20/09/95	25. Espagne 30/01/96	42. Mongolie 03/09/96	56. Inde 17/12/96	73. Grenade* 28/05/97	89. Arabie saoudite* 25/06/97
9. Togo 04/10/95	26. Micronésie 25/03/96	43. Rép. central africaine 05/09/96	57. Ghana 27/12/96	74. Cameroun 29/05/97	90. Ouganda 25/06/97
10. Tunisie 11/10/95	27. Israël 26/03/96	44. Gabon* 06/09/96	58. Myanmar* 02/01/97	75. Autriche* 02/06/97	91. République Dominicaine* 26/06/97
11. Guinée-Bissau 27/10/95	28. Portugal 01/04/96	45. Botswana 11/09/96	59. Argentine 06/01/97	76. Islande* 03/06/97	92. Guinée équatoriale 26/06/97
12. Mali 31/10/95	29. Panama 04/04/96	46. Turkménistan 18/09/96	60. Burundi 06/01/97	77. Antigua-et-Barbuda 06/06/97	93. Guyane* 26/06/97
13. Ouzbékistan 31/10/95	30. Liban 16/05/96	47. Zambie 19/09/96	61. Yémen* 14/01/97	78. République arabe syrienne 10/06/97	94. Seychelles 26/06/97
14. Afghanistan* 01/11/95	31. Algérie 22/05/96	48. Rép. Dem. populaire lao* 20/09/96	62. Paraguay 15/01/97	79. Djibouti 12/06/97	95. El Salvador* 27/06/97
15. Pérou 09/11/95	32. Gambie 11/06/96		63. Luxembourg 04/02/97	80. France 12/06/97	96. Ethiopie 27/06/97
16. Soudan 24/11/95	33. Malawi 13/06/96		64. Chine 18/02/97	81. Tanzanie 19/06/97	97. Koweït 27/06/97
17. Canada 01/12/95	34. Allemagne 10/07/96		65. Pakistan 24/02/97		



Les Etats Parties à l'UNCCD

98. Angola 30/06/97	114. Chili 11/11/97	129. Azerbaïdjan* 10/08/98	146. Uruguay* 17/02/99	162. Philippines 10/02/00	178. Slovaquie* 07/01/02
99. Belgique* 30/06/97	115. Jamaïque* 12/11/97	130. Nioué* 14/08/98	147. Monaco* 05/03/99	163. Chypre* 29/03/00	179. ERY de Macédoine* 06/03/02
100. St. Kitts et Nevis* 30/06/97	116. Dominique* 08/12/97	131. Roumanie* 19/08/98	148. République de Moldova* 10/03/99	164. Albanie* 27/04/00	180. Andorre* 15/07/02
101. Arménie 02/07/97	117. Costa Rica 05/01/98	132. Iles Cook* 21/08/98	149. Qatar* 15/03/99	165. Australie 15/05/00	181. Somalie* 24/07/02
102. Sainte-Lucie* 02/07/97	118. Malta 30/01/98	133. Samoa* 21/08/98	150. Iles Salomon* 16/04/99	166. Suriname* 01/06/00	182. Bosnie et Herzégovine* 26/08/02
103. Nigeria 08/07/97	119. Nicaragua 17/02/98	134. Vlet Nam* 25/08/98	151. Singapour* 26/04/99	167. Trinité-et-Tobago* 08/06/00	183. Ukraine* 27/08/02
104. Kazakhstan 09/07/97	120. Libéria* 02/03/98	135. Fiji* 26/08/98	152. Colombie 08/06/99	168. Nouvelle-Zélande* 07/09/00	184. Maldives* 03/09/02
105. Bahreïn* 14/07/97	121. Comores 03/03/98	136. Indonésie 31/08/98	153. Palau* 15/06/99	169. Croatie* 06/10/00	185. Lettonie* 21/10/02
106. Tadjikistan* 16/07/97	122. St Vincent et Grenadines 16/03/98	137. Kiribati* 08/09/98	154. République du Congo 12/07/99	170. Bahamas* 10/11/00	186. Brunei Darussalam* 04/12/02
107. Irlande 31/07/97	123. Communauté Européenne 26/03/98	138. Guatemala* 10/09/98	155. Hongrie* 13/07/99	171. Etats-Unis d'Amérique 17/11/00	187. Fédération de Russie* 29/05/03
108. Cambodge 18/08/97	124. Turquie 31/03/98	139. Japon 11/09/98	156. Géorgie 23/07/99	172. Papouasie-Nouvelle-Guinée* 06/12/00	188. Lituanie* 25/07/03
109. Rép. dem. du Congo 12/09/97	125. Iles Marshall* 02/06/98	140. Tuvalu* 14/09/98	157. Saint-Marin* 23/07/99	173. Bulgarie* 21/02/01	189. Bhoutan* 20/08/03
110. Kirghizistan* 19/09/97	126. Venezuela* 29/06/98	141. Nauru* 22/09/98	158. Vanuatu 10/08/99	174. Thaïlande* 07/03/01	190. Timor Oriental* 20/08/03
111. Zimbabwe 23/09/97	127. Sao Tomé et Príncipe 08/07/98	142. Tonga* 25/09/98	159. République de Corée 17/08/99	175. Slovénie * 28/06/01	191. Rép. Pop. Dém. de Corée* 29/12/03
112. Sierra Leone 25/09/97	128. Belize* 23/07/98	143. Emirats arabes unis* 21/10/98	160. Liechtenstein* 29/12/99	176. Bélarus* 29/08/01	
113. Afrique du Sud 30/09/97		144. Rwanda 22/10/98	161. République tchèque* 25/01/00	177. Pologne* 14/11/01	
		145. Sri Lanka* 09/12/98			

* Accession



La désertification dans le monde

Pour tous renseignements concernant l'UNCCD,
veuillez contacter:

UNCCD Secretariat
Haus Carstanjen
P.O. Box 260 129
D-53153 Bonn, Germany

Téléphone: + 49.228. 815 2800
Télécopieur: +49. 228. 815 2899
Email: secretariat@unccd.int
Web: unccd.int



Publié par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

© UNCCD 2004

Tous droits réservés.

Cette publication à été réalisée grâce à la généreuse contribution du Gouvernement de la Suisse. La traduction en langue française a été réalisée par le biais de la généreuse contribution du Ministère des Affaires Etrangères de la France.

Cette publication est également disponible en anglais.

ISBN 92-95043-01-4

Chargé du projet et rédacteur en chef: *Edward Mishaud*
Coordination du projet: *Michel Smitall*
Direction exécutive et supervision: *Rajeb Boulharouf*
Direction artistique et design: *HELLER & C*
Imprimé en Allemagne
sur Constellation Snow et Arcoset par Cartiere Fedrigoni.

Photographies: *FAO/I. Balderi; Ronald F. Billings, Texas Forest Service; IFAD/G. Bizzarri; China 2001 CCICCD; IFAD/L. Dematteis; IFAD/R. Faidutti; FAO; Gerald D. Hertel, West Chester University; Virgina Jimenez; CIDA/Roger LeMoyne; UN; UNCCD; UNV; IFAD/H.Wagner*

Les tempête de sable en Chine provoque régulièrement la fermeture des écoles, des commerces et des aéroports.



Préserver notre patrimoine Terre
UN CCD
10 ans de progrès